



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUN 2023

Délibération n° CA 24/2023

Portant sur l'attribution du marché de location des véhicules de service de l'Office des Transports de la Corse

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 26 juin 2023 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danièle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355 M. ARRIGHI Pierre

Accusé certifié Mme BOZZI Valérie

Réception participative : 03/07/2023
M. CASTELLI Antoine

Affichage : 03/07/2023
M. LEGGIA Jean-Baptiste

Pour l'autorité compétente par délégation



M. MELA Georges

M. MIAS Patrick

Mme PIETRI Véronique

M. QUASTANA Paul

M. VENTURI Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CGC
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François

Mme STAEBLER Martine

Directeur Général de l'OTC

Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. DE GIACOMONI Roch représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- Vu la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355751-20230626-DELIBCR242023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu le Procès-Verbal de la commission d'ouverture des plis du 22 mai 2023,
- Vu le Rapport d'Analyse des Offres du 31 mai 2023,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 14 juin 2023,
- Vu le rapport relatif à l'attribution du marché de location des véhicules de service de l'Office des Transports de la Corse en date du 26 juin 2023.

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Approuve le rapport relatif à l'attribution de location des véhicules de service de l'Office des Transports de la Corse.

Attribue le lot n°1 du marché de location des véhicules de service de l'Office des Transports de la Corse au candidat n°1, l'entreprise BALESI qui a obtenu la note de 96/100 pour un montant mensuel de 750 € HT par véhicule, soit 54 000 € HT et 64 800 € TTC sur 36 mois.

Attribue le lot n°2 du marché de location des véhicules de service de l'Office des Transports de la Corse au candidat n°1, l'entreprise BALESI qui a obtenu la note de 96/100 pour un montant mensuel de 566,67 € HT par véhicule, soit 61 200,36 € HT et 73 440,43 € TTC sur 36 mois.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 30

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 21

Nombre de voix pour : 17

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 4

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 26 Juin 2023

Flora MATTEI



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-330355751-20230626-DELBCA242023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente : Office des Transports de la Corse



Office des Transports de la Corse



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

Rapport relatif au marché de location des véhicules de service

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Location de véhicules et services annexes

Ce marché concerne la location de cinq véhicules de service pour l'Office des Transports de la Corse ainsi que les services annexes liés à la location des véhicules

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Objet

Lot 1 : Location de 2 véhicules type "Berline SUV" : Lot 1 : Location de 2 véhicules type "berline SUV" - montant minimum 10 000,00 € HT - montant maximum 75 000,00 € HT

Lot 2 : Location de 3 véhicules type "Compacte" : Lot 2 : Location de 3 véhicules type "compacte" - montant minimum 10 000,00 € HT - montant maximum 75 000,00 € HT

Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	avril 2023
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	mai 2023
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	mai 2023
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	juin 2023
	Classement des offres et attribution du contrat	juin 2023
	Information des candidats non retenus	juillet 2023
	Signature et notification du contrat	juillet 2023



Le présent marché a déjà fait l'objet d'une procédure qui a été déclarée infructueuse. En effet, après ouverture des plis et analyse des offres, la commission d'appel d'offre a déclaré ladite consultation infructueuse et ont décidé de relancer l'appel d'offre.

La conclusion du rapport d'analyse des offres : « *Ne répondant pas à la totalité du cahier des charges, l'offre est déclarée irrégulière, en application de l'article Article L2152-1 du code des marchés publics, les services proposent donc aux membres de la commission de rejeter son offre et déclarer le marché infructueux* ».

Le marché a donc été relancé aux dates suivantes :

Publications :

Nom	Type de support	Publication	Référence
A.W.S	Profil acheteur	26/04/2023	20230413
B.O.A.M.P	Journal d'annonces légales	26/04/2023	20230413
CNI	Journal d'annonces légales	27/04/2023	20230413

La date de remise des offres a été fixée au lundi 22 mai à 10h00

La liste des candidats se présente comme suit :

LOT N°1 : Location de 2 véhicules type "Berline SUV"

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET	Montant
1	BALESI AUTOMOBILES	20137	30058636900013	54 000 € HT

LOT N°2 : Lot 2 : Location de 3 véhicules type "Compacte"

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET	Montant
1	BALESI AUTOMOBILES	20137	30058636900013	61 200,36 € HT

Après l'ouverture des candidatures et offres de tous les candidats, la commission a constaté que les documents demandés étaient fournis.

Le service administratif a donc procédé à l'analyse des offres.

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	Valeur technique
2. Prix (40 %)	Prix

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

Résultat de l'analyse des offres :

LOT N°1

Critère	Candidat 1 BALESI	Note
Critère Technique 60		
Qualité des véhicules et du contrat 40		40/40
SAV et maintenance 20		16/20
Prix 40	Loyer mensuel pour les 2 véhicules : 750 € HT par véhicule, soit 54 000 € HT sur 36 mois	40/40
TOTAL		96/100
Classement		1



Critère	Candidat 1 BALESI	Note
Critère Technique 60		
Qualité des véhicules et du contrat 40		40/40
SAV et maintenance 20		16/20
Prix 40	Loyer mensuel pour les 3 véhicules : 566,67€HT par véhicule, soit 61 200,36€HT sur 36 mois	40/40
TOTAL		96/100
Classement		1

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offre le 14 juin dernier qui a suivi l'avis du service technique et propose de retenir l'offre du candidat BALESI pour les 2 lots.

■ **Conclusions :**

Aux vues de ce qu'il précède, il vous est demandé de retenir l'offre du candidat N°1 l'entreprise BALESI pour le lot N°1 pour un montant de 54 000 € HT et 61 200,36 € HT pour le lot N°2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.